

Règlement du Trail de la cerise 2021

- 1) L'association Bonnieux Run and Bike organise le dimanche 20 Juin 2021 la 11^{ème} édition du trail de la cerise.
- 2) 2 parcours à l'allure libre de 11 ; 18 kms sur routes et sentiers. Les courses sont ouvertes aux licenciés ou non.
- 3) Les départs seront donnés le 20 Juin 2021 à 08h00 pour le 18kms et 8h30 pour le 11km
- 4) Les concurrents devront présenter leur licence (CAP), ou un certificat médical de « *non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* » de moins d'un an pour les non licenciés. Ce document sera conservé par l'organisation
- 5) Tarif :
 - 18km → 15€
 - 11km → 10€
- 6) Inscriptions :

Sur le site www.sportips.fr uniquement

Le retrait des dossards se fera le jour de la course 06h30 jusqu'à 10mn avant les départs sur la place du Gambetta, avec possibilité de convocation.
- 7) Les participants sont tenus de respecter le code de la route.
- 8) La sécurité sera assurée par l'UDSP84.
- 9) Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.
- 10) Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de défaillance physique immédiate ou future consécutive à un mauvais état de santé.
- 11) Ravitaillement
 - 11km, un liquide
 - 18km, 3 liquides
- 12) Récompense :
 - Paniers garnis
 - Lots divers
- 13) Il est très fortement recommandé de posséder une réserve d'eau en cas de forte chaleur.
- 14) L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement.
- 15) Par l'acceptation de ce règlement, les concurrents donnent aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et de diffuser librement toute image ou vidéo de la manifestation.

- 16) En cas d'annulation de la course , le coureur aura le choix entre le remboursement intégral de son inscription (Frais de gestion déduits) ou le report de celle-ci.